

# GESTION FONCIERE DANS LA COMMUNE RURALE DE MOA AU NIGER

**SOULEY Kabirou**

*Maître de Conférences*

*Université de Zinder/Niger*

*kabsoul@gmail.com*

**ALI Salé**

*Maître assistant*

*Université de Zinder/Niger*

**MOUSSA Mahamadou Sani**

*Maître assistant*

*Université de Taboua/Niger*

**BOUKAR ABDOU Abdoul Razak**

*DG/FLSH/Université de Zinder*

## Résumé

*Ce travail de recherche traite de la gestion foncière dans la Commune Rurale de Moa dans le Département de Damagaram Takaya (Région de Zinder). L'objectif général est de contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement du système foncier dans ladite Commune. L'étude repose sur la recherche documentaire, l'observation de terrain, les enquêtes quantitatives et qualitatives. Les résultats révèlent que les différents modes d'acquisition de terres dans la commune rurale de Moa sont constitués de l'héritage qui domine avec 60% de l'échantillon, de l'achat 27%, du don 7% et du prêt avec 6%. Ces modes d'accès sont bâtis sur la base des relations sociales entre la communauté villageoise et familiales. L'accès aux ressources naturelles constitue toujours une source de conflits entre agriculteurs eux-mêmes, agriculteurs-éleveurs et entre éleveurs eux-mêmes. Ces conflits ont pour causes par ordre d'importance les dégâts champêtres (61%), le non-respect des limites des champs (19%), le grignotage des couloirs de passage (10%), l'accès aux points (6%) et enfin les réclamations des terres de culture (4%). De l'autorité coutumière à la justice, plusieurs mécanismes sont utilisés pour résoudre ces conflits. Des stratégies endogènes sont adoptées par les acteurs ruraux pour non seulement délimiter les champs et les préserver des animaux, mais aussi pour une éventuelle remise en cause des transactions foncières. Pour sécuriser les espaces pastoraux contre la pression agricole, l'Etat et ses partenaires ont entrepris des travaux de balisages.*

**Mots clés :** *Commune Rurale de Moa, gestion, foncier, conflit, sécurisation.*

## Abstract

*This research deals with land management in the Rural Commune of Moa in the Department of Damagaram Takaya (Zinder Region). The general objective is to contribute to a better knowledge of the functioning of the land system in the said Municipality. The study is based on documentary research, field observation, quantitative and qualitative surveys. The results reveal that the different modes of land acquisition in the rural commune of Moa consist of inheritance which dominates with 60% of the sample, purchase 27%, donation 7% and loan with 6 %. These modes of access are built on the basis of social relations between the village community and the family. Access to natural resources is always a source of conflict between farmers themselves, farmer-herders and among herders themselves. These conflicts are due in order of importance to damage to the countryside (61%), failure to respect the boundaries of fields (19%), nibbling passageways (10%), access to points (6%). ) and finally the claims of cultivated land (4%). From customary authority to justice, several mechanisms are used to resolve these conflicts. Endogenous strategies are adopted by rural actors not only to delimit the fields and protect them from animals, but also for a possible questioning of land transactions. To secure pastoral areas against agricultural pressure, the State and its partners have undertaken marking work.*

**Key words:** Rural area of Moa, management, land tenure, conflict, security.

## Introduction

La problématique foncière au Niger a été prise en compte avant l'indépendance. Ainsi, l'Ordonnance N°59-123 du 29 Octobre 1959 a été adoptée, mettant en place une Commission Domaniale chargée de reconnaître les tracés des couloirs de passage du bétail en zone de culture. Après l'indépendance deux importantes lois ont été prises. Il s'agit de la loi N°61-005 du 26 Mai 1961, fixant la limite nord de culture sous pluies, et la loi N°70-019 du 18 septembre 1970 portant Code de l'Élevage au Niger pour prévenir toute menace sur le foncière en zone rurale. (ADAMO MAHAMANE M. 2006 : page 6).

Dans le même souci, il a été pris le décret N°87-0077/PCMS/MI du 18 juin 1987 portant réglementations de la circulation et le droit de pâturage du bétail dans les zones de cultures. Il s'en est suivi trois importants ateliers nationaux sur la désertification à Zinder en 1980, sur l'environnement à Maradi en 1984 et sur l'élevage à Tahoua en 1986. Ces réflexions ont permis d'engager le processus d'élaboration de ce qui devait être l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 fixant les Principes d'Orientation du Code Rural. C'est ainsi que le Niger va procéder à une réforme de son système foncier par la création des structures du Code Rural notamment les Commissions Foncières (COFO), pour sécuriser

les producteurs ruraux et assurer une gestion efficace et non conflictuelle des ressources naturelles, (MALAM K. 2010).

Aujourd'hui, les questions foncières constituent la toile de fond des dynamiques du développement dans la zone rurale nigérienne. L'évolution démographique et la succession des années de sécheresses ont engendré une dynamique d'extension des surfaces de culture, au détriment des aires de pâturage et autres espaces de parcours des animaux (ADAMO MAHAMNE M.2006). Dans le système traditionnel, c'est l'appartenance à une communauté ou les conventions sociales qui expliquent l'accès aux différentes ressources naturelles. La coutume fait de la terre un bien non marchand (SOULEY K. (2010 : page 90). Ainsi, dans un contexte de raréfaction des terres de cultures, de fortes pressions sur le potentiel productif (terre, eau et environnement) et de conflits de plus en plus fréquents et violents, une étude de cas s'avère nécessaire. Elle permettra de mieux comprendre le fonctionnement du système, son ampleur, son impact sur la coexistence pacifique gage d'un développement durable, le mécanisme de prévention et de gestion concertée et non violente des conflits.

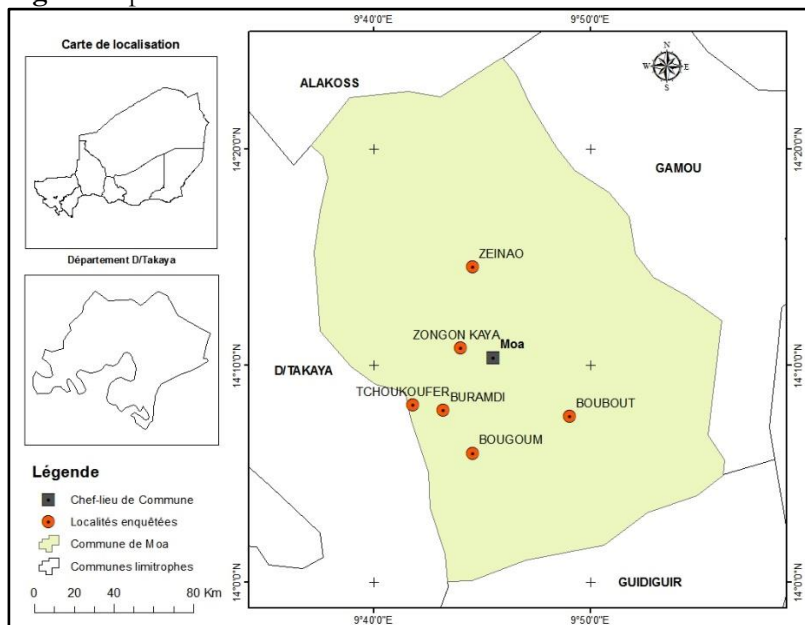
C'est dans cette optique que s'inscrit la présente étude portant sur la gestion foncière dans la Commune Rurale de Moa. Ce travail de recherche est une contribution à une meilleure connaissance du fonctionnement du système foncier à travers les différentes stratégies d'acquisition des terres et de sécurisation foncière. Il s'agit à ce niveau d'apporter des réponses aux interrogations suivantes : quels sont les différents modes d'accès à la terre dans la Commune Rurale de Moa ? Quels sont les types de conflits en lien avec le foncier que l'on observe dans cette collectivité ? Quels sont les mécanismes et les stratégies adoptés par les acteurs ruraux pour sécuriser le foncier, prévenir et gérer les conflits ?

## **1. Présentation de la Zone d'étude : la Commune Rurale de Moa**

Située dans la partie Est de la Région de Zinder, la Commune Rurale de Moa couvre une superficie de 840 km<sup>2</sup> (carte n°1). Elle est l'une des six (6) communes qui composent le Département de Damagaram Takaya. Le Chef-lieu de la Commune du même nom (Moa), se trouve à 100 km à l'Est de la Ville de Zinder (Chef-lieu de la Région) et à 30 km à l'Est de

Damagaram Takaya (Chef-lieu du Département). Elle fait frontière au Nord avec la Commune Rurale d'Alakoss, au Sud la Commune Urbaine de Gouré (toutes deux appartenant au Département de Gouré), et à l'Est par la Commune Rurale de Damagaram Takaya. Les caractéristiques physiques du milieu font du territoire communal une zone des plateaux assez élevés, des plaines et des cuvettes. Le climat est de type sahélien caractérisé par des précipitations irrégulières. Les eaux de surface sont constituées des mares permanentes et sémi-permanentes. La végétation est composée d'une savane arborée arbustive avec des grands arbres tels *Faidherbia albida* (Gao), *Balanites aegyptiaca* (Adoua), *Acacia nilotica* (Bagaroua), *Acacia raddiana* (Kandili), *Acacia senegal* (Dakora), *Commiphora africana* (Dachi), *Acacia ebrenbergiana* (Karamga), *Tamarindus indica* (Tsamia), etc. La strate herbacée est dominée par *Alysicarpus ovalifolius* (Gadagui), *Cenchrus biflorus* (Karanguia), *Aristida funiculata* (Kalahou), *Dactyloctenium aegyptium* (Goudégoudé), *Tribulis terrestris* (Tsédaou), *Panicum repens* (Kacha), *Cassia tora* (Tafassa), *Gynandropsis gynandra* (Kanachi), etc.

**Figure 1 :** présentation de la Commune Rurale de Moa



Source : Enquête terrain, 2019

La commune rurale de Moa est créée par la loi N°2002-014 du 11 juin 2002 portant création des Communes et fixant le nom de leurs chefs-lieux. Elle compte 36 villages administratifs et 11 tribus. La Commune Rurale de Moa a enregistré un effectif global de 26 632 hbts répartis entre 13 478 hommes soit 50,61 % et 13 154 femmes soit 49,39 % de la population totale selon le recensement générale de la population de 2012. Cette population est estimée à 36 731 hbts en 2019 et 44 138 hbts en 2023 selon la projection de l'Institut National de la Statistique (INS, 2014 cités dans Plan local eau assainissement Moa 2016). Le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 3,3% en 2001 à 4,7 % en 2012 avec un indice synthétique de fécondité de 6,8 enfant/femme La Commune Rurale de Moa compte aujourd'hui, quatre (4) ethnies à savoir les Kanouri (Manga - Dagra), les Touaregs, les Peulhs et les Haoussas. Les principales activités économiques sont l'agriculture et l'élevage, auxquelles s'ajoutent d'autres activités complémentaires comme le commerce et l'artisanat.

## **2. Méthodologie**

L'étude concerne trois catégories d'acteurs à savoir l'Etat (les autorités administratives et coutumière, les élus locaux, les services techniques), les agriculteurs et les éleveurs des six villages à savoir Zangon Kaya, Zenaou, Boubout, Bougoum, Buramdi et Tchoukoufer. Ainsi, pour la première catégorie d'acteurs il a été administré un guide d'entretien et pour les deux autres des questionnaires. Le critère de choix des villages a tenu compte de la proximité des aires de pâturage et l'existence des Commissions Foncières de Base (COFOB) fonctionnelles. Il a été administré au total dans les six villages 300 questionnaires soit 50 par village cible. La méthode d'échantillonnage adoptée est aléatoire. Ainsi, au niveau de chaque village, le questionnaire est administré aux agriculteurs et éleveurs présents au passage des enquêteurs. Les données collectées à travers l'administration du questionnaire ont été dépouillées et analysées avec le logiciel Sphinx Plus V5.

L'enquête qualitative s'est faite essentiellement à travers les entretiens formels ou informels. Elle a concerné les chefs coutumiers (chefs des villages), les autorités administratives (le maire et les élus locaux), les chefs des services techniques de l'Etat (les agents de l'Environnement,

de l'Agriculture et de l'Elevage) et les organisations paysannes. Au total, 20 entretiens ont été effectués.

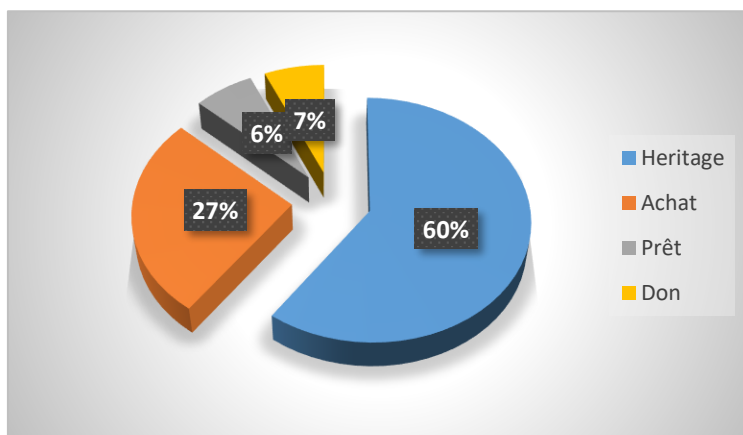
L'observation directe sur le terrain a permis d'enrichir et de compléter les résultats obtenus par enquête. Enfin, une documentation riche et variée a été consultée.

### 3. Les différents modes d'accès à la terre dans la zone d'étude

#### *3.1. Les modes d'accès à la terre chez les agriculteurs*

Il existe quatre (4) principaux modes d'accès à la terre dans la commune rurale de Moa. Le graphique n°1 fait ressortir ces différents modes d'accès.

Graphique 1 : les principaux modes d'accès à la terre



Source : enquête de terrain 2019

#### ✓ L'héritage

L'héritage est le mode dominant (60%) d'accès à la terre dans la Commune Rurale de Moa, avec 60% des terres acquises. Il consiste à un transfert de terre d'un défunt usager (père, oncle, etc.) à un héritier légitime. C'est un transfert de droit de propriété obtenu par le défricheur à ses descendants après sa mort. Les terres constituent donc des biens familiaux qui ne sortent jamais du cadre familial parce que c'est elles qui assurent les moyens de subsistance et de survie de tous les membres de

la famille. Ces terres sont appelées en outre à être transmises aux générations futures. Le nombre et les grandes étendues des champs de culture permettent aux héritiers de les garder en bloc, mais sous la responsabilité de la personne la plus âgée de la famille. Mais avec l'élargissement de la famille, le champ pourrait être morcelé. Ce qui peut accentuer inévitablement la pression sur le foncier.

#### ✓ **L'achat**

L'achat est le deuxième mode d'accès à la terre après l'héritage. Il représente 27% de l'échantillon. Il confère le droit exclusif de propriété à l'acquéreur et ses ayant droits peuvent en hériter. Cela consiste à céder une partie ou même la totalité du champ à quelqu'un moyennant une somme d'argent. Cette transaction peut requérir la présence d'un intermédiaire, tout comme elle peut se passer directement entre le propriétaire du champ et l'acquéreur. Bien que n'étant pas dominant, ce mode d'accès à la terre prend de plus en plus de l'ampleur dans la Commune Rurale de Moa. L'achat des terres se justifie souvent du fait que celles existantes deviennent de plus en plus peu productives pour certains, ou insuffisantes pour couvrir les besoins alimentaires de la famille pour d'autres.

#### ✓ **Le don**

La donation consiste à léguer une portion de terre à quelqu'un sans contrepartie. Elle représente 7% de l'échantillon enquêté. C'est une pratique entre les membres d'une même famille, ou entre des amis, ou entre les membres d'une même communauté. Des nouveaux venus dans la zone ont obtenu des champs grâce à la bonne relation qu'ils entretiennent avec les propriétaires terriens. Les champs concernés sont souvent assez grands pour que les propriétaires puissent seuls les mettre en valeur. Les propriétaires donnent alors une portion du champ à celui qui en a besoin. A Moa, les superficies des champs varient de 1 ha à 4 ha.

#### ✓ **Le prêt**

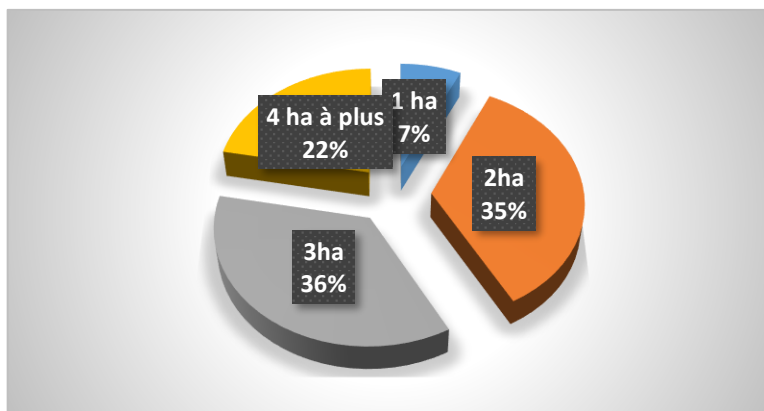
Le prêt est le quatrième mode d'accès à la terre dans la Commune Rurale de Moa, avec 6% d'acquisition des terres. Il s'agit de mettre à la disposition d'une tierce personne un ou plusieurs champs de culture pour une mise en culture, sans qu'elle n'ait un droit sur ces champs que celui de les utiliser pendant quelque temps, avant que le propriétaire ne les réclame. L'indisponibilité des terres à défricher pousse les nouveaux venus et certains autochtones en manque de terre à en emprunter auprès de ceux qui en possèdent. Le prêt se fait de manière verbale,

généralement entre deux personnes en présence des témoins, qui sont souvent des personnes influentes et respectées du village.

### ***3.2. Superficies des champs détenues par les agriculteurs***

Par le passé, l'accès à la terre ne constitue pas un problème pour les ruraux compte tenu de la disponibilité des terres vierges. Aujourd'hui, avec l'évolution démographique de la Commune, la pratique du défrichage a disparu. Les terres de culture sont saturées. En effet, les paysans se sont accaparés des terres à volonté au moment où celles-ci existaient en abondance et ne comportaient aucune valeur marchande. Le graphique n° 2 montre la répartition du nombre des champs par enquêtés. En effet, 36% des enquêtés ont un champ de 3 ha, 35% un champ de 2 ha et 22% un champ de 4 ha à plus. Cependant, seulement 7% des enquêtés ont un champ de 1 ha. Cela explique que l'occupation spatiale est assez grande.

Graphique 2 : occupation des champs par hectare



**Source :** enquête de terrain 2019

La pratique de jachère existe toujours dans la Commune Rurale de Moa. Elle est pratiquée par 25% des enquêtés. Cela s'explique par l'importance des superficies des champs de culture que détiennent les agriculteurs et qu'ils n'arrivent pas à mettre en valeur faute des bras valides, principale force de travail, partis en exode dans les grands centres urbains ou les pays voisins.



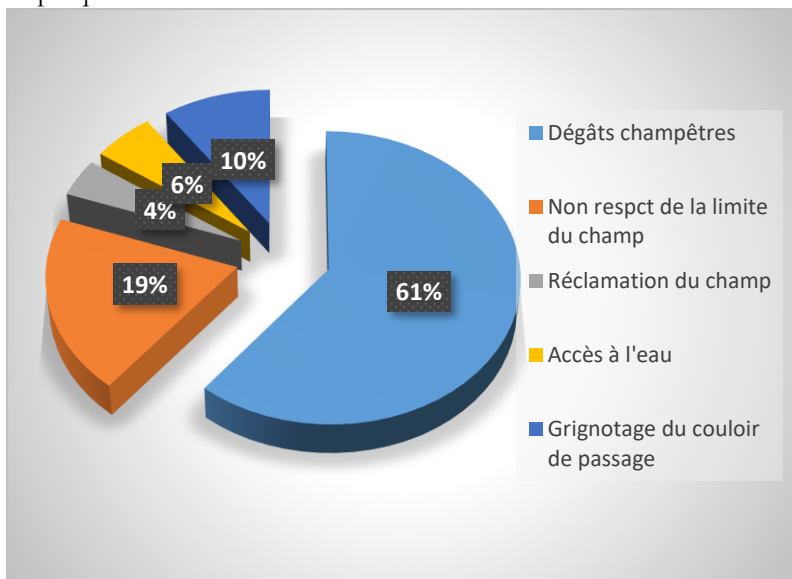
### ***3.3. L'accès des éleveurs aux pâturages***

L'élevage extensif, plus que toute autre activité, a toujours besoin de l'espace-ressource pour son épanouissement. Mais, l'accès aux espaces pâturables est parfois difficile en raison de l'insuffisance des ressources dans la commune de Moa. Selon 95% des éleveurs, les espaces pastoraux réservés ne procurent pas d'espèces appréciées en quantité comme en qualité, pouvant maintenir les troupeaux jusqu'à la fin de la saison de pluies. Face à cette situation, les éleveurs adoptent plusieurs stratégies pour assurer le besoin alimentaire de leurs troupeaux. Ils exploitent le pâturage aérien et surtout les terres laissées en jachère et les abords des points d'eau. Ce qui entraîne souvent des conflits avec les agriculteurs à la suite des dégâts sur les champs de culture.

## **4. Les différents types de conflits fonciers**

Les causes des conflits sont diverses et multiples. L'analyse du graphique n°3 ci-dessous montre que les dégâts champêtres constituent la cause principale de ces conflits avec une fréquence de 61%. Le non-respect de la limite des champs représente 19% des conflits fonciers enregistrés, tandis que le grignotage des couloirs de passage avec 10% est la troisième cause des conflits autour du foncier. Mais l'accès à l'eau compte aussi parmi les causes des conflits entre les usagers des points d'eau, surtout l'utilisation des puits villageois. Il représente ainsi 6% des conflits portant sur la ressource eau, et enfin, les litiges champêtres avec 4%.

Graphique n° 3 : les causes des conflits fonciers



Source : enquête de terrain 2019

#### ***4.1. Les conflits entre agriculteurs***

Le conflit entre agriculteurs se manifeste à travers des causes variées. Le non-respect de la limite du champ entre deux ou plusieurs exploitants constitue 19% des causes des conflits. Cela conduit souvent à des conflits même familiaux. En effet, la disparition des limites du champ intervient généralement suite à une mise en jachère d'une longue durée, ou une absence de longue durée du propriétaire du champ. En plus, certains agriculteurs en voulant augmenter la superficie de leurs champs, procède au grignotement d'une partie du champ de leur voisin. La partie frontalière dont la production est bonne peut aussi attirer la convoitise du voisin n'hésite pas à vouloir s'en approprier. Les conflits interviennent quand l'un d'entre eux réclame le redressement des limites initiales.

Les réclamations des champs représentent 4% des causes de conflits fonciers entre agriculteurs. Les champs prêtés sur une longue durée et sans titre écrit, conduisent à des conflits en cas du décès du prêteur. Les familles concernées rentrent dans une situation d'antagonisme qui peut devenir conflictuelle. En cas de contestation ou de remise en cause du

partage dans le cadre de l'héritage, le conflit peut s'éclater. Il s'agit parfois de partages remontant à plusieurs générations qui sont remis en cause par certains ayants droit. Ainsi, des membres influents de la famille s'accaparent des champs après la disparition du chef d'exploitation, au détriment des autres membres de la famille, généralement les plus jeunes.

#### ***4.2. Les conflits entre agriculteurs et éleveurs***

Les conflits intercommunautaires interviennent le plus souvent au début et à la fin de la saison des pluies. Ce type de conflit est fréquent, et souvent violent. A titre illustratif, en 2016 deux (2) morts ont été enregistrés dont une femme transhumante et un agriculteur lors de la descente des éleveurs du Nord vers le Sud. Ces derniers ont été attaqués pendant qu'ils étaient au repos dans une aire de transit. Depuis cette date, les éleveurs sont interdits d'accès aux puits villageois aussi bien pour l'abreuvement que pour la consommation humaine.

En début de la saison pluvieuse, les agriculteurs procèdent aux premiers semis. A cette période, les animaux du village sont libérés pour pâturer aux alentours des champs à la recherche du pâturage vert. Ce qui entraîne souvent des dégâts sur les jeunes pousses. Cette situation est généralement réglée par les Chefs de Villages. Le conflit est résolu selon l'ampleur du dégât par des avertissements ou des amendes symboliques.

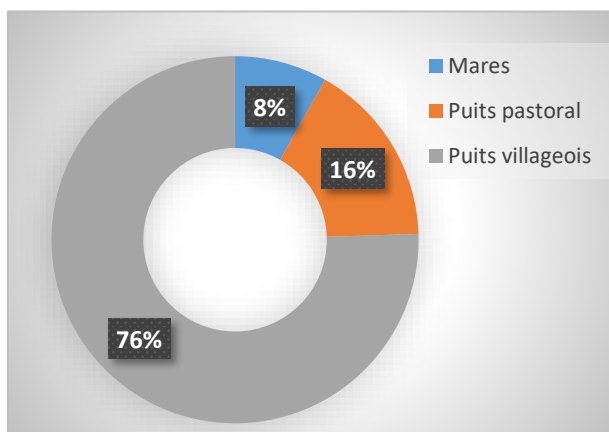
A la fin de la saison des pluies, les éleveurs transhument des zones pastorales vers celles agricoles à la recherche des résidus de cultures, du fourrage, des feuilles et fruits d'arbres, ou pour transiter en direction de la République Fédérale du Nigéria. Cette descente, très souvent conditionnée par la situation hivernale au nord, intervient parfois de façon précoce en cas d'arrêt précoce des pluies. L'assèchement des mares précipitent alors la descente. Cette période coïncide avec le début de la récolte dans la Commune Rurale de Moa. Les incursions des animaux dans les champs le long des couloirs de passage et les aires de pâturage, entraînent des tensions.

#### ***4.3. Les conflits entre éleveurs***

Les conflits entre éleveurs n'est pas fréquent. Ils sont généralement liés à l'utilisation des points d'eau surtout les puits villageois (graphique n°4). Pendant la saison pluvieuse, 91% des éleveurs abreuvent leurs animaux dans les mares et à peine 9% utilisent le puits pastoral. Après l'arrêt des

précipitations, les mares s'assèchent au bout de cinq mois. Leur tarissement précoce pousse les éleveurs à utiliser les puits villageois pour l'abreuvement de leurs animaux. Ainsi, 76% de ces éleveurs utilisent les puits villageois pendant la saison sèche et 16% abreuvent leurs animaux au niveau du seul puits pastoral que dispose la Commune Rurale de Moa. Le non-respect des tours d'abreuvement par les bergers est source des conflits. Ils peuvent évoluer d'une simple plaisanterie, à des insultes voire quelques empoignades, mais rarement des affrontements. Ce type de conflit est vite pris en charge par les éleveurs les plus âgés.

Graphique 4: Accès à l'eau en saison sèche



Source : enquête de terrain 2019

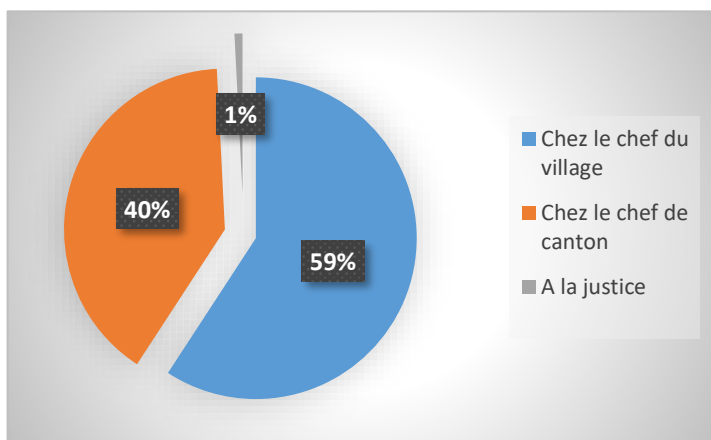
## 5. Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits fonciers

### *5.1. Les résolutions des conflits fonciers dans la Commune Rurale de Moa*

Malgré les mesures de prévention des conflits fonciers, les pratiques conflictuelles existent encore dans la Commune Rurale de Moa. L'analyse du graphique n°5 ci-dessous montre que 59% des conflits fonciers dans la Commune Rurale de Moa sont résolus chez le Chef du Village. En cas d'échec de la conciliation, le Chef de Canton est saisi. Ainsi, 40% des conflits fonciers trouvent leur dénouement chez le Chef de canton. Après avoir écouté les parties en conflit, il tente la conciliation avec ses

principaux conseillers (les notables et de l'imam). Souvent, il est obligé de brandir le Saint Coran pour résoudre définitivement le problème. Quand le conflit est réglé, le Chef de Canton établit à son tour un procès-verbal de conciliation. Dans le cas échéant, il établit aussi un procès-verbal de non conciliation et renvoie l'affaire devant la juridiction départementale. Seulement 1% des conflits fonciers sont résolus à la justice dans la Commune Rurale de Moa. Cela démontre le rôle important que joue l'autorité coutumière en matière de conciliation autour des conflits liés au foncier.

Graphique 5: les modes de résolution des conflits



Source : enquête de terrain 2019

## 5.2. Les stratégies locales de prévention des conflits

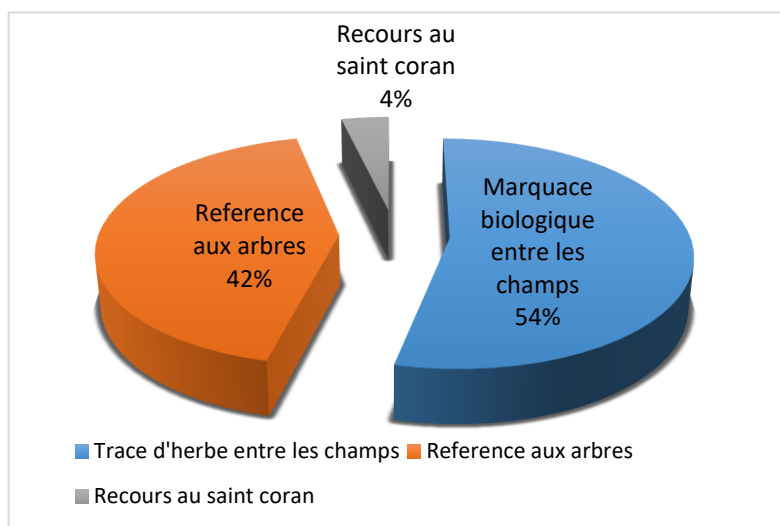
Les acteurs locaux adoptent des stratégies qui leur sont propres pour protéger leurs espaces. Ces stratégies concernent le marquage des champs par des limites biologiques, la lutte contre la divagation des animaux, les stratégies contre la réclamation des champs ; etc.

### 5.2.1. Stratégies pour sécuriser les limites du champ

Le graphique n°6 ci-dessous explique les différentes manières qu'utilisent les agriculteurs pour fixer ou marquer les limites de leurs champs. En effet, 54% des enquêtés ont affirmé qu'ils procèdent au marquage biologique entre les champs, généralement *Andropogon gayanuss* ou d'autres graminées (*Cenchrus bijlorus* et *Eragrotis tremula*). C'est une

ancienne méthode. Elle se fait au moment du labour où les deux voisins prennent soin d'épargner quelques espèces végétales pour marquer la limite des deux champs. Cette pratique, d'ailleurs encouragée par la religion, demeure la plus dominante dans la Commune Rurale de Moa. Beaucoup de litiges champêtres sont entraînés par le grignotage de ces limites. Cependant, 42% des paysans préfèrent se référer aux vieux arbres pour limiter leurs champs. Il s'agit d'identifier des grands arbres qui peuvent être une bonne référence. Le recours au Saint Coran est utilisé par 4% des enquêtés pour ressortir les vraies limites. Ce sont des cas très rares dans la zone. Ils se présentent quand toutes les stratégies sont épuisées pour identifier les limites initiales des champs.

Graphique 6 : les stratégies de sécurisation des limites du champ



Source : enquête de terrain 2019

### 5.2.2. Stratégies de sécurisation contre la divagation des animaux

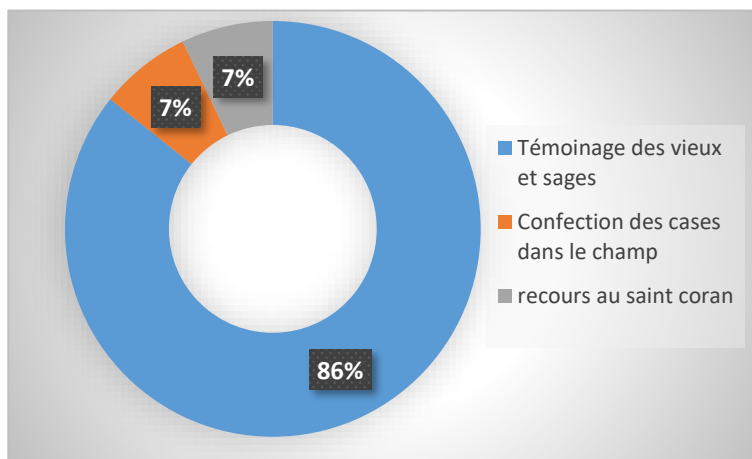
Pour protéger les champs agricoles contre les dégâts des animaux, deux principales stratégies sont utilisées. Il s'agit de la haie morte pratiquée par 71% des enquêtés. Elle consiste à couper des branches d'arbres et d'arbustes épineux afin de les aligner aux cotés exposés aux troupeaux. Cela empêche l'accès aux animaux et surtout les petits ruminants au

champ. La deuxième stratégie est le gardiennage pratiqué par 29% des enquêtés. Cette stratégie est appliquée souvent au début de la saison de pluies pour protéger les nouveaux semis. Les agriculteurs restent dans leurs champs toute la journée pour permettre aux jeunes pousses de bien se développer. Cette pratique se fait aussi pendant les récoltes.

### **5.2.3. Stratégies face à des contestations de propriétés foncières**

La remise en cause des droits sur les champs (réclamation du champ) constitue l'une des causes de conflits entre les agriculteurs dans la Commune Rurale de Moa (Graphique n°7). Les acteurs sollicitent le témoignage des anciens et les sages du village pour toute transaction foncière telle que l'achat d'un champ, le prêt ou même le don. Le témoignage de ces personnes est respecté au sein de la communauté et leur parole est sacrée. Cette pratique concerne 86% des enquêtés. Certains agriculteurs enquêtés (7%) confectionnent des cases dans les champs pour marquer leur espace. D'autres, pour protéger leurs terres, font parfois recours au Saint Coran. Cette pratique concerne 7% de l'échantillon enquêté. On fait recours au Saint Coran lorsqu'il s'agit de contestation sur des transactions foncières. Pour résoudre définitivement le problème, les deux protagonistes sont tenus de prêter serment.

**Graphique 7 :** Répartition des enquêtés selon les stratégies face à la réclamation de champs



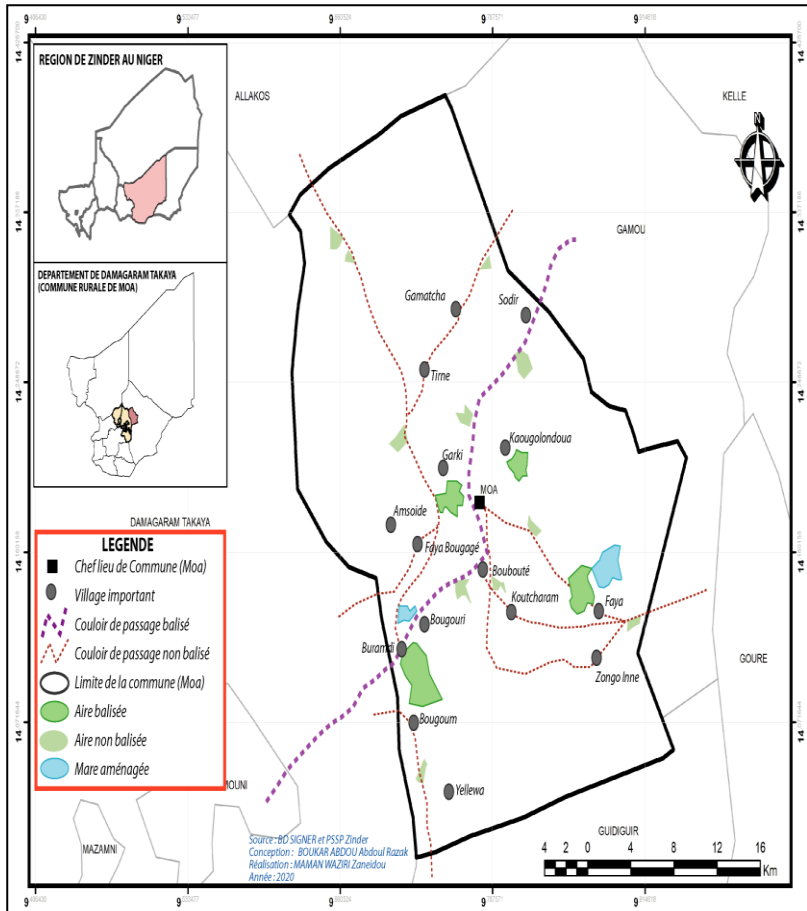
**Source :** enquête de terrain 2019

## **6. Sécurisation des espaces partagés : une solution aux conflits agriculteurs et éleveurs**

La Commune de Moa dispose des aires de pâturage et des couloirs de passage pouvant permettre la viabilité de l'élevage (figure n°2). L'Etat et ses partenaires ont entrepris des actions des sécurisations des espaces partagées pour faire face à la pression agricole subséquente au croît démographique. Des quinze (15) aires de pâturage recensées, quatre (4) sont balisées. Il s'agit de Boutkoura (2,03 ha), de Faya (5,58 ha), Garki (6337, 5 ha) et Bougoum (1130, 31 ha). Les travaux de balisage des onze autres sont en cours. Il existe actuellement huit (8) couloirs de passage dont un (1) international balisé. Ce dernier relie l'extrême Sud-ouest de la Commune jusque dans la Commune de Gamou (Département de Gouré). Les sept (7) couloirs secondaires qui servent de liaison entre les aires de pâturage et les points d'eau, sont en cours de sécurisation. Ces actions peuvent contribuer à sécuriser les différents espaces mais aussi à garantir une cohésion sociale au sein de la communauté.



**Figure 2 :** Carte des ressources pastorales de la Commune Rurale de Moa



## Conclusion

Ce travail de recherche constitue une contribution à la connaissance de la gestion foncière dans la Commune Rurale de Moa. Il ressort que l'accès au foncier dans la commune rurale de Moa se fait à travers plusieurs modes dont les plus dominants sont l'héritage et l'achat. La pression foncière liée au croît démographique entraîne des conflits. Ces derniers

opposent les agriculteurs entre eux, les éleveurs entre eux mais aussi entre agriculteurs et éleveurs. Tous ces conflits sont résolus en grande partie par les autorités coutumières. Rares sont les cas qui parviennent à la justice. Pour mieux sécuriser leurs terres, les paysans utilisent des méthodes endogènes qui se sont révélées efficaces dans leur contexte. Il s'agit du marquage de la limite des champs, la lutte contre la divagation des animaux et le recours au serment coranique pour départager les litiges complexes. L'Etat et ses partenaires ont entrepris des travaux de sécurisation des espaces pastoraux. Des aires de pâturage, des couloirs de passage et des mares sont en train d'être balisés pour faire face à la pression agricole. Pour garantir une meilleure sécurisation des différents espaces, la population doit être sensibilisée sur la vocation de chaque espace.

## **Bibliographie**

**ADAMOU MAHAMANE M.** (2006), *Dynamique des limites entre les espaces agricoles et pastoraux dans la région de Zinder : cas de la commune rurale de Bouné*, DEA de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 67 p.

**BRIGITTE T.**, (2003), *Foncier pastoral et gestion de l'espace au sahel*. Journal des africanistes, 2003, volume 73, N°1, 187 p.

**DIOCKEL Y. N.** (2012), *Le développement agricole face aux nouveaux enjeux fonciers dans la communauté rurale de Palmarin Facao*, Master II de Géographie, université Cheick Anta Diop, Dakar, Sénégal, 78 p.

**IBRAHIM KA** (2011), *La gestion foncière dans la communauté rurale de Touba-mosquée*, Mémoire de Maîtrise en Sciences Juridiques et Politiques, Université Gaston Berger, Sénégal, 94 p.

**MAHAMAN SALIFOU M.** (2008), *Dynamique foncière dans un espace sahélien : cas du terroir villageois de Sharken Haoussa dans le Département de Mayahi*, DEA de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 60p.

**MOUSTAPHA HIYA M.** (2011), *Enjeux fonciers et stratégies d'acteurs dans la moyenne vallée de la Tarka (Dakoro/Niger)*, Master de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 62 p.

**SITOU LAWALI et al,** *Gouvernance et stratégies locales de sécurisation foncière : étude de cas de la commune rurale de Tchadoua au Niger*, Vertigo - la

revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 14  
Numéro 1 | mai 2014, mis en ligne le 30 avril 2014

**SOULEY K.** (2005), *Pastoralisme et organisation de l'espace au Niger oriental : cas de la communauté Toubou Têda de la commune de Tesker*, DEA de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 94p.

**SOULEY K.** (2010), *Analyse des flux de migration et leur impact sur les communautés locales à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger*, Thèse Unique de Doctorat de Géographie, Université Abdou Moumouni, Niamey, Niger, 416 p.

**SOULEY K. et ALI S.** (2017), *Etude de capitalisation des activités réalisées en matière d'aménagement, de sécurisation du foncier et de gestion de ressources naturelles dans la région de Zinder (2006-2016)*, Rapport final, Comité National du Code Rural du Niger, 138p.